



BULLETIN DE VERSEMENT DES DROITS UNIVERSITAIRES 2018- 2019

NOM :

Prénom :

Désignation des droits	Montant en Euros	À régler
. Droits de scolarité : - Master		

		TOTAL
		euros

Date :

Signature de l'étudiant :

Le montant des droits universitaires peut être payé :

- soit par virement (demander le RIB au service de la scolarité)
- soit par chèque à l'ordre de M. l'Agent Comptable de l'Observatoire de Paris et envoyer à l'agence comptable – Observatoire de Paris – Bâtiment Perrault – 61 avenue de l'observatoire 75014 Paris ou déposer à l'agence comptable le mardi ou jeudi matin
- soit en espèces (montant précis si possible) à déposer à l'agence comptable le mardi ou jeudi matin